Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

RAPPORT 2024
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Hôtel de Ville – 8 place Charles de Gaulle – 44220 Couëron – Tél. : 02 40 38 51 00
Courriel : contact@mairie-coueron.fr - site internet : www.ville-coueron.fr
Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Sommaire

1. Présentation de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

a. Les missions et le rôle de la CCA
b. Une commission relancée fin 2023
c. Le renouvellement partiel des membres début 2024

2. Bilan 2024

a. L'accessibilité du cadre bâti communal
b. L'accessibilité de la voirie et de l'espace public
c. L'accessibilité des transports
d. Le recensement des logements accessibles aux personnes âgées et en situation de handicap
e. Plusieurs actions menées avec la CCA
f. Panorama d'actions municipales favorisant l'accessibilité

3. Perspectives 2025

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

1. Présentation de la Commission Communale pour l'Accessibilité

a. Les missions et le rôle de la CCA

La création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité est obligatoire pour les communes de plus de 5000 habitants (Loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005)

Dotée de missions règlementaires, cette instance consultative a pour mission de :

- Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports sur le territoire
- Organiser le recensement des logements accessibles aux personnes âgées et handicapées
- Etablir un rapport annuel comportant toute proposition utile d'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant

La Commission Communale d'Accessibilité constitue ainsi un espace de dialogue et de suivi des démarches concernant l'accessibilité.
Elle peut en outre, dans le cadre de missions facultatives, s'emparer de tout sujet relatif à l'accessibilité.

La Commission Communale d'Accessibilité rassemble des élus de la Ville désignés en Conseil Municipal mais également des représentants du territoire, concernés par l'accessibilité, nommés par arrêté du Maire :

- Des associations ou organismes représentant les personnes handicapées (pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique)
- Des associations ou organismes représentant les personnes âgées
- Des représentants des acteurs économiques
- Des représentants d'autres usagers du territoire

b. Une commission communale relancée fin 2023

Fin 2023, la CCA a été réunie afin de relancer cette instance.

Il a été proposé aux membres de nouveaux espaces d'échanges et de travail. Différentes modalités de fonctionnement ont été validées :

- L'organisation de deux réunions annuelles, dont l'une dédiée au bilan annuel
- La réalisation de visites de sites pour constater l'accessibilité des équipements
- L'organisation de temps de travail visant à émettre des recommandations sur des thématiques concrètes

A cette occasion, la nécessité de renouveler une partie des membres extérieurs a été constatée, la moitié d'entre eux n'étant plus en mesure de siéger pour diverses raisons (déménagements, départs de professionnels au sein des associations membres de la CCA, fin de mandats de représentation du Conseil des Sages…).

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

c. Le renouvellement partiel des membres de la CCA début 2024

Il a été décidé lors de la réunion de la CCA du 22 novembre 2023 de procéder au renouvellement partiel des membres extérieurs afin de pallier les départs, et de se saisir de cette occasion pour en élargir la composition à de nouveaux membres.
Par ailleurs, afin d'équilibrer le nombre de représentants pour chaque organisme et de faciliter la participation aux différentes réunions, il a été proposé que chaque organisme identifie deux personnes pour le représenter.
Une attention particulière a été portée sur l'accompagnement des membres à l'appropriation du rôle et des missions de la CCA.

La composition de la CCA effective depuis avril 2024 :

Représentants de la commune :

GRELAUD	Carole	Maire et présidente de la CCA
DENIAUD	Odile	Conseillère municipale déléguée à la santé et au handicap
HAMEON	Geneviève	Conseillère municipale adjointe à la solidarité
EVIN	Patrick	Conseiller municipal délégué aux ERP et au port
PELLOQUIN	Sylvie	Conseillère municipale adjointe au patrimoine bâti durable et à la commande publique
IRISSOU	Marie-Estelle	Conseillère municipale adjointe à l'espace public et à la proximité
BRETIN	Adeline	Conseillère municipale
VALLEE	Yvan	Conseiller municipal
Membres extérieurs :		
BELLORGE	Aline	Adapei 44
RECULEAU	René	Adapei 44
LE BRAS	Elise	Mas de Couëron
ROY	Matthieu	Mas de Couëron
DURAND	Céline	Association Valentin Haüy
SOUCHET	Sandra	APAJH 44
LECHEVALLIER	Joëlle	APF France Handicap
BRILLET	Claudine	Clrpa-Couëron
GIRET	Marie-France	Clrpa-Couëron
BEIGNON	Claude	Conseil des Sages
GERAUT	Pascal	Conseil des Sages
MANCEAU	Stan	Usager du territoire

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

2. Bilan 2024

a. L'accessibilité du cadre bâti communal

La Ville de Couëron s'est dotée d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé en Préfecture le 25/09/2015.
L'Ad'AP permet d'établir, pour chaque bâtiment :

- Un projet stratégique de mise en accessibilité réparti en 3, 6 ou 9 ans
- Un état des lieux de l'accessibilité actuelle de l'établissement
- Un programme détaillé des travaux et aménagements envisagés
- Une définition du budget prévisionnel par type de travaux et aménagement à réaliser
- Un planning prévisionnel des travaux et aménagements prévus

La mise en accessibilité du cadre bâti communal est pilotée par le service Patrimoine bâti de la Ville.

La mise en accessibilité a progressé en 2024. Tous les bâtiments/équipements ne sont pas encore conformes mais de nombreuses opérations de mise en accessibilité sont à l'étude ou programmées.

- 11 bâtiments sont aux normes d'accessibilité (toutes les attestations n'ont pas encore été reçues).
- 8 bâtiments ont bénéficié de travaux mais connaissent encore quelques non-conformités à lever avant de pouvoir obtenir l'attestation.
- 12 bâtiments ont des travaux d'accessibilité en cours, à l'étude, programmés ou en projet.
- 18 bâtiments ne sont pas accessibles avec des travaux non encore programmés.
- Concernant les 5 bâtiments/équipements restants, 4 démolitions sont prévues, 2 rénovations et 1 construction.

A noter : toute construction neuve doit respecter les normes d'accessibilité.

Les travaux d'accessibilité nécessitent des fermetures d'équipements et donc de choisir des périodes de travaux tenant compte des impacts sur les activités se déroulant sur l'équipement. Le calendrier doit également s'inscrire en cohérence avec les autres équipements du territoire, afin d'éviter de multiples fermetures concomitantes.
Lever les dernières réserves de non-conformité peut s'avérer complexe car il s'agit de reprogrammer de multiples petites interventions.

Fin 2024, l'état d'accessibilité des bâtiments et équipements communaux était le suivant :

Petite enfance, éducation, jeunesse :

- Fonderie : **Accessible**
- Les Cabanes des Loulous : **Accessible**
- Maison de la Petite Enfance – Maison des Fripouilles : **Réhabilitation - Démarrage travaux en janvier 2025**
- Lapins Bleus : **Accessible**
- Bains-douches : **Travaux d'accessibilité à traiter** Centre de l'Erdurière (3 bâtiments) : **Non Accessible – site très complexe**
- Groupe Scolaire Jean Zay : **Accessible**
- Périscolaire Jean Zay : **Accessible**
- Ecole élémentaire Paul Bert : **Accessible**
- Périscolaire Paul Bert : **Accessible**
- Ecole Maternelle Jean Macé : **Accessible** – **Ajout d'un sanitaire PMR au restaurant**

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

- Site Scolaire la Métairie : **Lever les dernières non-conformités et obtenir l'attestation**
- Ecole élémentaire Marcel Gouzil : **Lever les dernières non-conformités et obtenir l'attestation**
- Ecole maternelle Charlotte Divet : **Lever les dernières non-conformités et obtenir** l'attestation - **Ajout d'un sanitaire PMR**
- Ecole élémentaire Aristide Briand : **Travaux en cours - Réhabilitation bâtiment principal**
- Site Scolaire Louise Michel Rose Orain : **Projet de reconstruction envisagé**
- Site Scolaire Anne Frank Léon Blum : **Site très complexe - étude programmée en 2026**
- Inspection académique : **démolition prévue dans le cadre de la refonte centre-ville**
- Cuisine Centrale : **non accessible**

Culture et sport :

- Halle de Tennis et Padel : **Accessible**
- Piscine : **Lever les dernières non-conformités et obtenir l'attestation**
- Dojo : **Projet de rénovation – étude en cours - Début des travaux 2ème semestre 2025**
- Gymnase Dufief : **Accessible**
- Gymnase Gourhand : **Travaux d'accessibilité à traiter - étude 2025 pour travaux 2026**
- Gymnase Gaudin : **Travaux d'accessibilité à traiter - étude 2025 pour travaux 2026/2027**
- Gymnase Léo Lagrange : **Travaux d'accessibilité à traiter**
- Gymnase Boulery : **Projet rénovation** 2026/2027
- Gymnase Moisan : **Projet démolition**
- Salle Concorde : **non accessible**
- Vestiaires Stade René Gaudin : **non accessibles**
- Vestiaires stade Frémondière : **non accessibles – projet démolition**
- Vestiaires stade Hauray : **non accessibles**
- Vestiaires stade Léo Lagrange : **non accessibles – projet d'intégration de vestiaires dans un nouvel équipement à Léo Lagrange**
- Médiathèque : **Accessible**
- Théâtre Boris Vian : **Projet de rénovation**
- Salle Jules Ferry : **Travaux d'accessibilité à refaire - programmés en 2025**
- Maison de la Gerbetière : **non accessible**
- Eglise : **non accessible – travaux intégrés dans la rénovation de l'Eglise**

Associatif :

- Espace de la Tour à Plomb : **Lever les dernières non-conformités et obtenir l'attestation**
- Salle de la Fraternité : **Travaux d'accessibilité à traiter**
- Salle de l'Estuaire : **Travaux d'accessibilité à traiter**
- Centre socio-culturel Henri Normand : **Lever les dernières non-conformité - Projet de Réhabilitation - Extension**
- Comité des Œuvres Sociales : **Lever les dernières non-conformités et obtenir l'attestation**
- Maison associative Amicale Laïque de Couëron Centre : **Travaux d'accessibilité à traiter**
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : **Travaux d'accessibilité à traiter**
- Salle du Mille Clubs : **Projet de démolition**

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Citoyenneté - Social :

- Hôtel de Ville : **Projet de rénovation aile Est – étude en cours – travaux programmés second semestre 2025**
- CCAS : **Lever les dernières non-conformités et obtenir l'attestation**
- Gendarmerie : **non accessible**
- Mairie Annexe : **non accessible – projet d'intégration dans le futur Espace France Services**
- Cimetière du Bourg : **non accessible - création d'un sanitaire PMR en 2024**
- Cimetière de la Chabossière : **non accessible**
- Cimetière Paysager : **non accessible**

b. L'accessibilité de la voirie et de l'espace public

L'accessibilité de la voirie et de l'espace public est une compétence de Nantes Métropole exercée au travers notamment du Pôle de proximité Loire-Chézine. La représentante du pôle de proximité participe aux réunions et travaux de la CCA. L'articulation Ville / Pôle est opérée par le chargé de proximité et de l'espace public de la Ville.

Les interventions ayant permis d'améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics en 2024 sont les suivantes :

- **Centre** :
  - Rue Niescierewicz : Réfection du trottoir avec création d'un passage piéton protégé.
  - Rue Jean Moulin : Réfection du trottoir.
  - Rue du Docteur Janvier : Aménagement total de la voirie.
  - Rue de la Pommeraye : Aménagement total de la voirie.
  - Rue Alexandre Olivier : Reprise de trottoirs par sections.
  - Boulevard des Martyrs de Résistance : Reprise des traversées piétonnes.

- **La Chabossière** :
  - Rue de Carpental : Création d'un trottoir traversant.
  - Rue de la Sinière : Création d'un cheminement piéton.
  - Impasse des Pigeons : Réfection de la voirie.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

c. L'accessibilité des transports

Lors de la réunion de la CCA du 5 juin 2024, un échange a eu lieu concernant l'accessibilité des transports.

Un panorama des différents modes de transports collectifs intervenant sur la commune a été dressé, ainsi que les différents opérateurs et le périmètre des questions d'accessibilité.

Les différents transports collectifs publics du territoire :

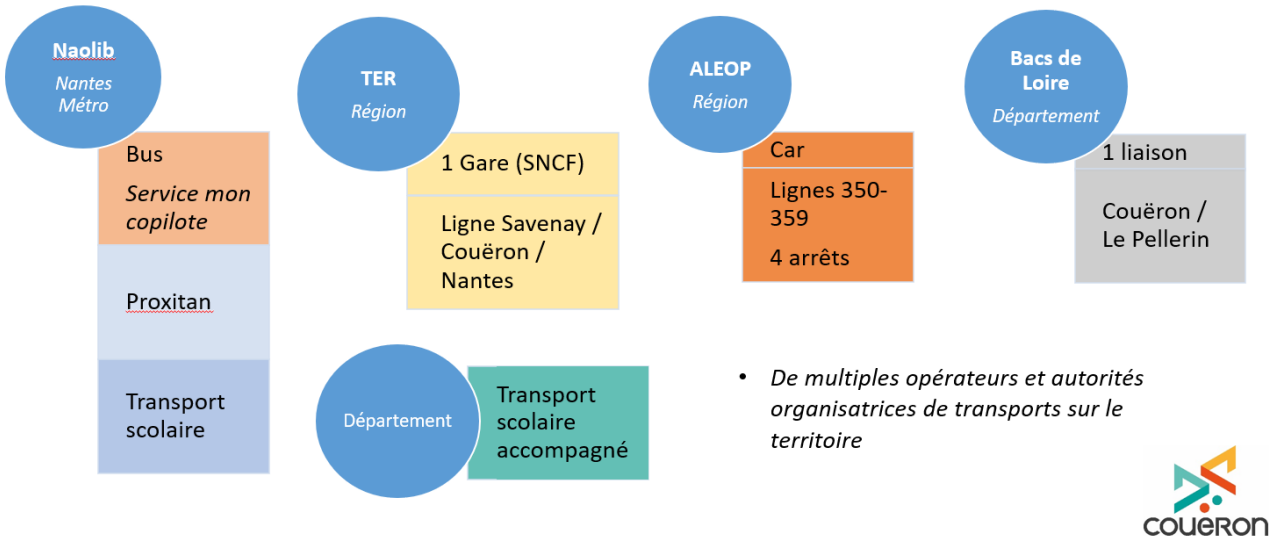

Le périmètre de l'accessibilité des transports publics :

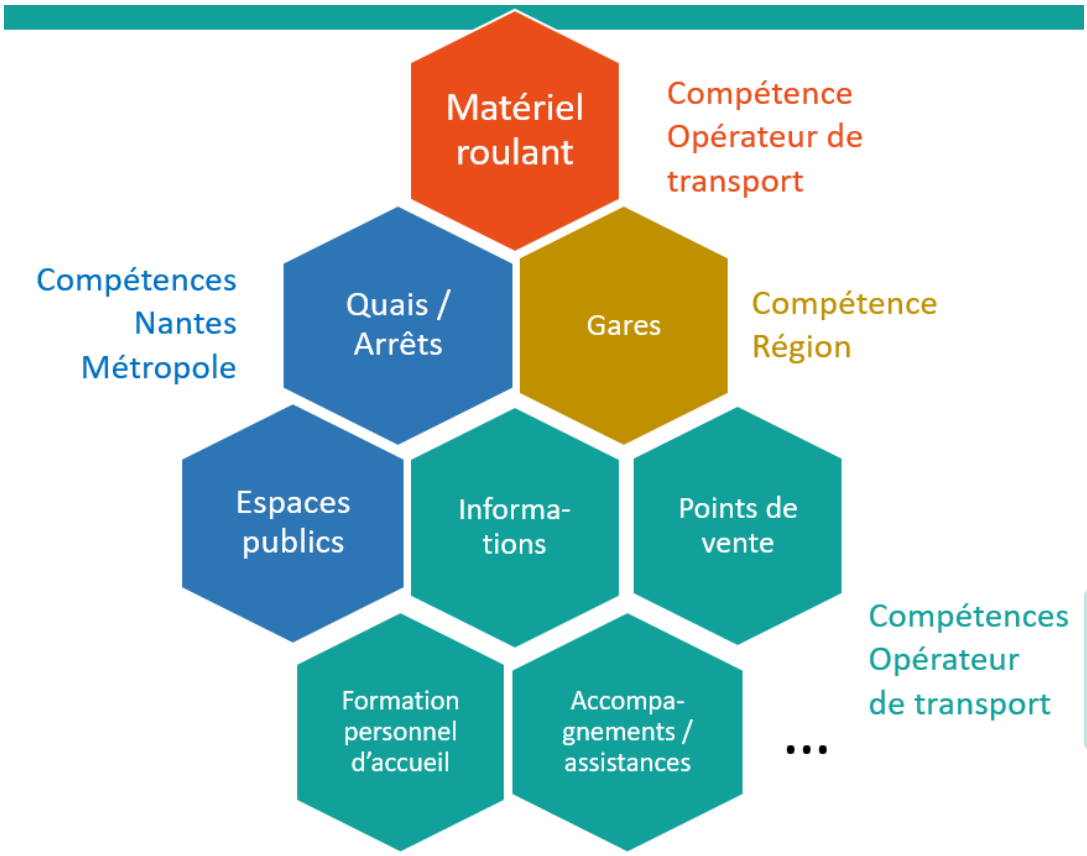

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Un point de situation a été partagé concernant l'accessibilité de la Gare :

- La Ville a œuvré pour que la Gare de la commune soit considérée comme prioritaire dans le plan de mise en accessibilité des Gares par la Région. C'est aujourd'hui le cas.
- En 2019 : Réalisation de travaux d'aménagement des parkings Sud et Nord métropolitains intégrant la mise en accessibilité des quais bus et de l'accès au quai sud.
- En 2025 : Les travaux d'extension du parking Nord sont prévus en 2025.
- Problématique restante : la mise en accessibilité des quais et de la traversée des voies. Une étude est engagée sur l'accessibilité des quais, sous l'autorité de la Région. Les travaux sont prévus à horizon 2028.

L'accessibilité des bus et arrêts de bus a été évoquée :

- Il existe un programme pour la mise en accessibilité des quais bus, piloté par Nantes Métropole, avec la définition d'arrêts prioritaires
- La CCA exprime le souhait de mieux connaître les services et outils de Naolib qui facilitent l'accès et l'usage des transports par les personnes en situation de handicap.

Sur la thématique de l'accessibilité des transports, plusieurs difficultés sont rencontrées pour pouvoir dresser le constat de l'accessibilité :

- La Ville n'a pas la compétence mobilité. Les enjeux dépassent la logique communale et la capacité à agir de la Ville est restreinte
- Une règlementation complexe à appréhender
- Des opérateurs et collectivités différentes pour chaque mode de transport
- Des domaines d'interventions nombreux pour permettre l'accessibilité (points de vente, informations, quais/arrêts, matériel roulant…)
- Des informations concernant l'accessibilité difficiles à trouver (dispersion de l'information)

Les perspectives suivantes sont partagées :

- Un suivi par la CCA de la mise en accessibilité de la Gare
- La collecte d'informations relatives à l'accessibilité des transports sous l'autorité de la Métropole (Naolib, accès quais bus) et son partage en CCA

d. Le recensement des logements

Cette mission est complexe et vaste. Elle pourrait potentiellement concerner aussi bien le parc privé que public.

Les perspectives : il est proposé dans un premier temps d'avancer à partir des actions portant sur les logements séniors au sein du plan d'action Bien vieillir et d'en assurer le partage avec la CCA.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

e. Plusieurs actions menées avec la CCA

La réalisation d'un diagnostic en marchant afin d'améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics à la Chabossière

Des membres de la CCA volontaires ainsi que des membres du Conseil des sages ont participé les 11 et 17 avril 2024 à un diagnostic en marchant à la Chabossière, accompagnés par les services de la Ville (proximité et espaces publics, longévité et accessibilité, dialogue citoyen) et de la métropole (pôle de proximité, mission territoire de longévité).

Les objectifs de la démarche :

- Favoriser l'accessibilité universelle de l'espace public
- S'appuyer sur l'expertise des usagers

Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) élaboré en 2016 par Nantes Métropole a identifié environ 600 km de voirie à mettre en conformité de manière prioritaire.
Le diagnostic en marchant réalisé à la Chabossière a permis de compléter et d'affiner le repérage des non-conformités sur le SDA grâce à l'expertise d'usage, au-delà de la seule approche « normative ».

Cette expérience « vécue » a également contribué à sensibiliser tous les participants aux difficultés pouvant être rencontrées lors des déplacements piétons par de nombreuses personnes mal-marchantes, en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

10 membres de la CCA et 8 membres du Conseil des sages ont participé sur le total des deux sessions.

Le diagnostic en marchant a permis de relever de nombreuses difficultés et obstacles qui ont été cartographiées (poteaux, plaques, pentes, traversées piétonnes, largeurs de trottoirs…).

Un plan d'action a été élaboré en réponse aux besoins repérés, portant sur différents domaines :

- Des travaux de voirie
- La mise aux normes des passages piétons
- L'ajout de bancs / d'assises
- L'information aux commerçants sur les travaux et sur les enjeux d'accessibilité

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Des itinéraires à mettre en accessibilité de manière prioritaire ont été identifiés :

- De la place Daniel Mayer au Gymnase Moisan (emplacement provisoire du futur Espace France Service)
- La rue du 1er mai
- Boulevard de la Libération trottoir sud (du PMU à l'église)

Des principes d'action ont été définis :

- La volonté de créer des continuités de cheminement plutôt que de faire du « saupoudrage » en intervenant de manière dispersée.
- Des actions et interventions à échelonner, afin de limiter l'impact sur les commerçants
- Un itinéraire à prioriser en vue de l'ouverture de l'Espace France Service provisoire (de la place Daniel Mayer au Gymnase Moisan)

Les premiers travaux devraient intervenir en 2025, entre la place Daniel Mayer et le futur Espace France Service provisoire (sans fermeture de commerces).

La visite des écoles Paul Bert et Jean Macé

Cette visite a été réalisée le 27 mars 2024 avec 8 membres de la CCA et 4 techniciens des services de la Ville et du CCAS.

Les objectifs de la démarche :

- Constater la mise en accessibilité de ces écoles
- Découvrir les travaux réalisés
- Présenter les difficultés rencontrées lors du chantier ou dans les usages

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Le test d'un prototype de banc

En lien avec le plan d'action Bien vieillir à Couëron et les missions de la CCA, un prototype de banc a été testé par un groupe de volontaires le 15 octobre 2024.

Les objectifs de la démarche :

- Identifier les caractéristiques des bancs publics facilitant leur usage par les habitants à mobilité réduite (hauteur de l'assise, présence d'accoudoirs, inclinaison du dossier…)
- Alimenter un référentiel afin de mieux orienter les achats pour de prochains projets d'aménagement
- Valoriser l'expertise d'usagers et notamment des membres de la CCA, pour des réponses adaptées

Les 7 participants testeurs étaient des personnes âgées présentant des difficultés de motricité/mobilité et des personnes en situation de handicap membres de la CCA.

Ont participé à cette action : Nantes Métropole (Direction Voirie et aménagement – organisateur ; Direction de l'égalité ; mission Territoire de Longévité ; Pôle de proximité Loire-Chézine), Ville et CCAS de Couëron (mission proximité et espace public ; service espaces verts, service APAPH, mission longévité et accessibilité)

Proposée par Nantes Métropole, cette expérimentation a fait l'objet d'un rapport, dont les préconisations pourront nourrir les réflexions de la Métropole et de la Ville pour de futurs achats.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Ci-dessous, quelques analyses issues de ce rapport :

Assises : usages et attentes

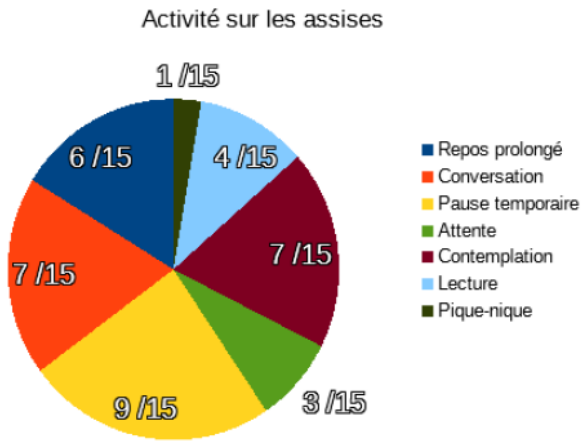

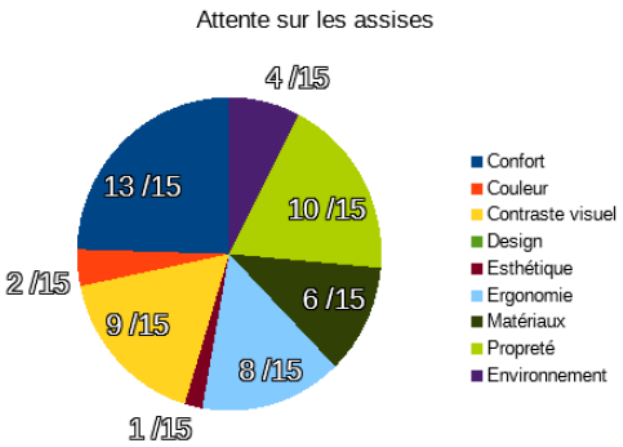

Les besoins

Taux de réponses positives sur un panel de 15 testeurs

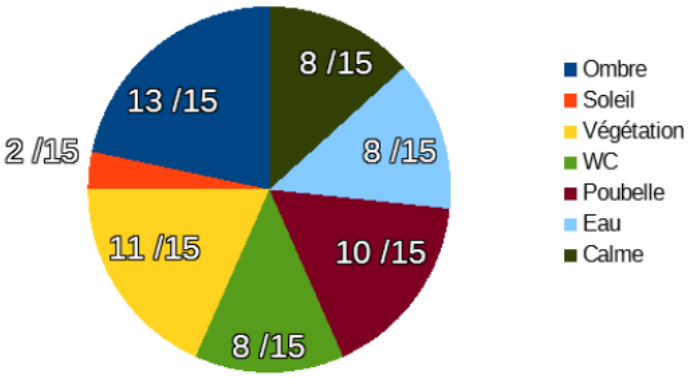

- **Par ailleurs sur 15 testeurs, 13 ont montré leur intérêt pour une carte recensant les points d'eau, WC et mobiliers d'assise.**
- **Sur les différents types d'accessoires proposés dans la question, seule l'« Encoche pour poser une canne » a suscité l'intérêt des testeurs (6/15).**
- **L'accessoire « repose pied » a été jugé inutile par la totalité des testeurs.**
- **De manière spontanée, certains testeurs ont fait remonter des idées intéressantes :**
  - Un repose objet ;
  - Une balise d'occupation des sièges pour quelqu'un de non voyant.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

Conclusion du test

- **Les testeurs ont trouvés l'assise confortable. Les dimensions fixes prises pour le prototype sont donc validées :**
  - Hauteur d'accoudoir de 20 cm depuis l'assise
  - Profondeur d'assise de 42 cm
  - Hauteur de dossier 43 cm
- **Une remarque sur l'absence d'une latte en bas du dossier a été faite à plusieurs reprises, portant préjudice au confort de l'assise.**

Propositions de doctrine Nantes métropole

- **Présence d'accoudoirs et d'un dossier sur 2/3 des assises.**
- **Dimensions de l'assise :**
  - Accoudoirs : hauteur depuis assise 20cm (±2cm) / inclinaison horizontale
  - Assise : profondeur entre 40 et 45 cm / hauteur depuis le sol entre 43 et 45 cm / inclinaison horizontale
  - Dossier : hauteur depuis assise entre 40 et 50 cm / inclinaison entre 100° et 105°
- **Concentrer les assises au niveau des ERP* et sur les cheminements du SDA** (pour mémoire, la norme NF P98 – 350*** recommande l'installation de sièges aussi rapprochés que possible et au moins tous les 300 m, le CEREMA recommande même idéalement une inter-distance de 50 à 200m)**

L'accessibilité et le « Bien vieillir à Couëron »

La CCA est identifiée au sein du plan d'action « Bien vieillir à Couëron » comme un partenaire potentiel pour plusieurs actions.

En effet, la stratégie « Bien vieillir à Couëron 2024-2026 », doit contribuer à améliorer l'accessibilité. Des actions favorisant l'accessibilité sont prévues dans de nombreux domaines :

Axe 1 : Favoriser les **solidarités** et poursuivre les **accompagnements** des aînés

Principales thématiques d'actions :
 # Des évènements culturels, sportifs et associatifs plus accessibles

Axe 2 : Développer et renforcer **l'accès aux droits et aux services publics**

Principales thématiques d'actions :
 # Accessibilité des bâtiments publics
 # Relation usagers et handicap : former les agents d'accueil

Axe 3 : Intégrer les besoins des seniors dans **l'adaptation de l'espace public**

Principales thématiques d'actions :
 # Amélioration de l'accessibilité de l'espace public
 # Amélioration de l'accessibilité des cimetières des épinettes et de la Chabossière
 # Des espaces verts plus accessibles
 # Le recours à l'expertise d'usage pour mieux adapter l'espace public
 # Habitat adapté et accessible : mieux connaître l'offre et les besoins

Axe 4 : Renforcer **l'information** pour faciliter l'accès des seniors à l'offre de service du territoire

Principales thématiques d'actions :
 # Une communication plus accessible : contenus et outils « print » et numériques

Afin de favoriser la transversalité, les membres de la CCA ont été conviés au lancement du plan d'action Bien vieillir le 8 octobre 2024.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

f. D'autres actions menées par la Ville et le CCAS favorisent l'accessibilité et la prise en compte du handicap

Un panorama non exhaustif des actions menées par la Ville et le CCAS concernant l'accessibilité et le handicap a été présenté lors de la CCA du 12 décembre 2024. Certains sujets pourront être présentés lors de prochaines réunions de la CCA afin de favoriser la transversalité des réflexions et travaux.

Convention territoriale globale (CTG) CAF, Ville, Département	Groupe de travail handicap	Magazine municipal et guide sénior en version audio	Service Communication
Service commun métropolitain relation usagers et Ville	Réflexion relation usagers et accueils + accessibles	Médiathèque : ressources et partenariats	Ville Direction Culture, Sport, Initiatives locales
Ville Direction Education, Enfance, Jeunesse	Accueils inclusifs écoles, périscolaires, crèches	Evènement « Dimanche olympique» : des activités adaptées	
Service Transition écologique et démocratie citoyenne	Fête du vélo : un vélo adapté au transport d'adultes	**« Grands évènements » plus accessibles**	Ville Direction Culture, Sport, Initiatives locales
CCAS	Aides aux démarches (AAH…)	…	

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20250331-20250331_202549-DE
Reçu le 03/04/2025

3. Perspectives pour 2025

Lors de la réunion du 12 décembre 2024, les perspectives d'échanges et de travail pour 2025 ont été présentés et validés :

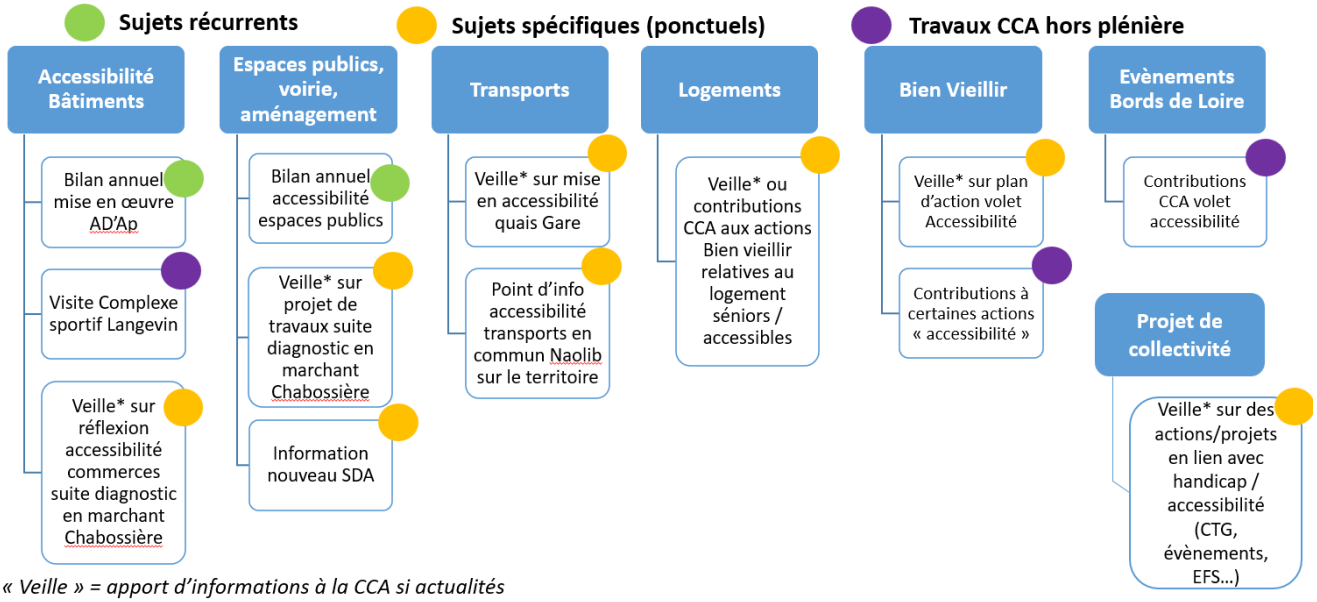

** « Veille » = apport d'informations à la CCA si actualités*

Deux réunions plénières seront organisées, à mi-année et fin 2025.

Les thématiques de travail spécifiques donneront lieu à des rencontres ad hoc, avec les membres volontaires, en dehors des temps pléniers.

Geneviève Haméon,
Adjointe à la solidarité

Odile Deniaud,
Conseillère déléguée à la santé et au handicap